

Une progression des dépenses de santé plus lente

En 2011, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) des trois principaux régimes en Champagne-Ardenne atteignent près de 3 milliards d'euros. Les dépenses de la région représentent 2 % des dépenses nationales (pour 2,2 % de la population). Leur croissance est plus modérée en 2011 que ces dernières années (+2,2 % après +3 % en 2010).

Depuis 2009, les dépenses de la région augmentent moins fortement qu'au niveau national. La progression des dépenses sur ces cinq dernières années est également moins élevée en Champagne-Ardenne qu'en France, respectivement +12,3 % et +14,2 %. Seules les dépenses de la Marne présentent un taux d'évolution entre 2010 et 2011 inférieur à 2 % et à la moyenne régionale.

Les dépenses de l'ONDAM se décomposent en deux grands postes relativement égaux : les soins de ville et les versements aux établissements de santé (publics, privés et médico-sociaux).

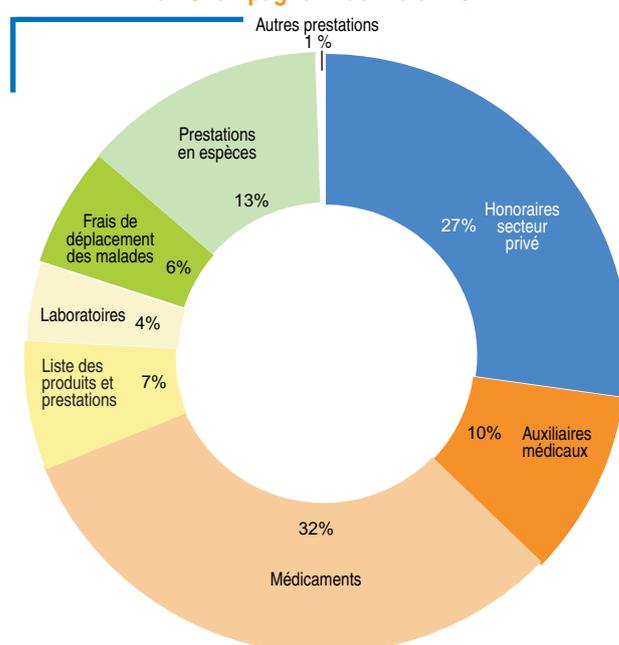
Une croissance des soins de ville plus modérée en 2011 qu'en 2010

Les dépenses de soins de ville s'élèvent à 1,4 milliard d'euros en 2011 pour la région. La croissance de ces dépenses s'effectue au même rythme qu'au niveau national, un peu plus de 2 %.

Après trois années de décélération en Champagne-Ardenne, l'augmentation des dépenses d'honoraires du secteur privé, qui représentent plus d'un quart des dépenses de soins de ville, s'accélère légèrement dans la région comme en France pour atteindre 3 %. Le rythme de progression des dépenses de prestations en espèces augmente chaque année depuis trois ans dans la région tandis qu'en France, la tendance est au ralentissement en 2011.

A l'inverse, la croissance des dépenses d'auxiliaires médicaux, des médicaments et des frais de transports des malades est de moins en moins élevée ces trois dernières années. Néanmoins le taux d'évolution des dépenses d'auxiliaires médicaux demeure supérieur à 5 % en 2011 alors que les dépenses de médicaments tendent à se stabiliser.

Répartition des postes de dépenses de soins de ville en Champagne-Ardenne en 2011



Sources : CPAM, MSA et RSI

Évolution des dépenses ONDAM entre 2010 et 2011

Unité : %	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métropolitaine
Total soins de ville	3,7	2,0	1,9	1,4	2,2	2,3
<i>dont honoraires secteur privé</i>	5,6	1,2	2,4	2,9	2,9	3,1
<i>auxiliaires médicaux</i>	5,4	5,4	6,0	2,6	5,3	4,2
<i>médicaments</i>	1,5	0,7	1,0	-0,3	0,9	0,4
<i>liste des produits et prestations</i>	4,7	4,6	3,6	-1,0	3,3	4,1
<i>laboratoires</i>	3,4	1,6	2,8	3,9	2,8	1,8
<i>frais de déplacement des malades</i>	2,8	2,7	1,0	3,0	2,2	3,3
<i>prestations en espèces</i>	6,9	4,0	1,2	2,1	3,2	2,5
Versements aux établissements de santé (hors T2A MSA)	0,8	3,1	1,8	3,5	2,1	2,9
Total ONDAM	2,3	2,6	1,8	2,4	2,2	2,6

Sources : CPAM, MSA et RSI

DÉPENSES DE SANTÉ

Des disparités au sein de la région

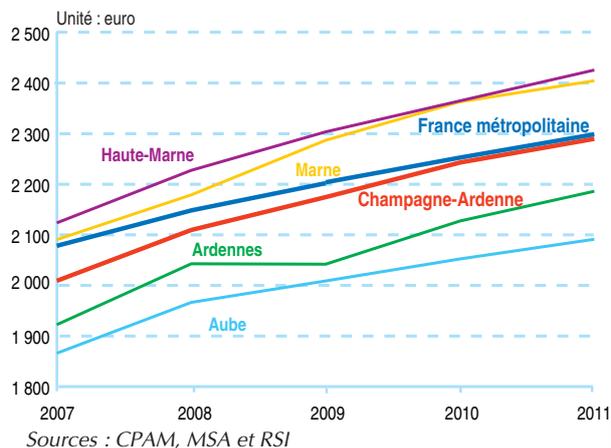
Seul le département des Ardennes voit ses dépenses de soins de ville augmenter nettement plus rapidement (+3,7 %). Cette progression peut s'expliquer par des taux d'évolution des honoraires du secteur privé et des prestations en espèces environ deux fois plus élevés que les taux régionaux. A l'inverse, en Haute-Marne, la croissance des dépenses de soins de ville ralentit depuis 2009. Elle est inférieure de 0,8 point par rapport au niveau régional. Cela est dû notamment à un fort ralentissement de la progression des dépenses d'auxiliaires médicaux et de prestations en espèces ainsi qu'au léger recul des dépenses de médicaments enregistrés en 2011.

L'Aube et la Marne présentent des évolutions des dépenses de soins de ville plus proches du niveau régional, avec pour la Marne une très faible augmentation des indemnités journalières pour la deuxième année consécutive et des frais de transport.

L'évolution des dépenses d'hospitalisation suit celle des soins de ville

Les dépenses d'hospitalisation des trois principaux régimes (hors T2A pour la MSA) dépassent 1,5 milliard d'euros en 2011 en Champagne-Ardenne. Leur évolution est identique à celle des soins de ville. Elle est plus mesurée dans la région (+2,1 %) qu'en France (+2,9 %). La région est coupée en deux. Les Ardennes et la Marne présentent des taux d'évolution inférieurs au niveau régional tandis que dans l'Aube et la Haute-Marne, ils dépassent les 3 %.

Dépense de santé moyenne par personne protégée

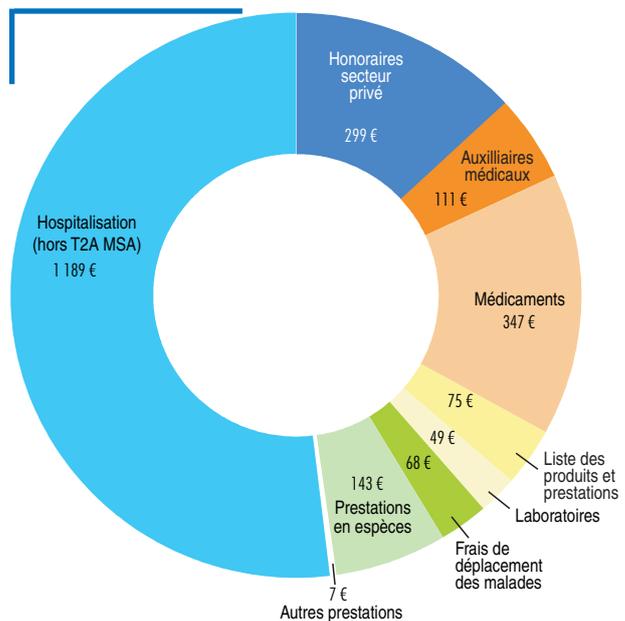


La consommation de soins moyenne en Champagne-Ardenne équivalente au niveau national

En Champagne-Ardenne comme en France, le coût moyen par personne protégée atteint 2 290 euros en 2011. Il est en hausse de 47 euros par rapport à 2010, soit 2,1 %. Sur les cinq dernières années, le coût moyen a progressé plus rapidement dans la région qu'en France (respectivement +14 % et +10,5 % entre 2007 et 2011). La Marne et la Haute-Marne enregistrent une consommation de soins supérieure de plus de 5 % à la moyenne régionale. ■

Stéphanie Dauthel (ARS Champagne-Ardenne)
Avec la participation de Christine Remy (CPAM de la Marne)
Nadine Gadeau (MSA)
Jérôme Labroche (RSI)

Répartition des dépenses moyennes par poste et par personne protégée en Champagne-Ardenne



>> Les trois principaux régimes d'assurance maladie de Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, 97 % de la population est protégée par les trois principaux régimes de base à savoir le Régime Général, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI). Du fait de la ruralité et de l'importance du secteur viticole de notre région, la part de la population affiliée à la MSA est deux fois plus élevée qu'au niveau national, respectivement 10 % contre 5 %.

DÉPENSES DE SANTÉ

>> La Couverture Maladie Universelle Complémentaire

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), attribuée sous condition de ressources, est une complémentaire santé qui prend en charge gratuitement, avec dispense d'avance des frais, les dépenses de santé non couvertes par les régimes obligatoires d'assurance maladie. Fin 2011, près de 95 000 Champardennais bénéficient de la CMU-C pour les trois principaux régimes, soit 7,3 % de la population protégée. La part des bénéficiaires de la CMU-C de Champagne-Ardenne est supérieure de 1,3 point à celle de la France. Dans les Ardennes, ce taux est nettement plus élevé qu'au niveau régional, +2,5 points. Dans l'Aube, la Marne et la Haute-Marne, la part des bénéficiaires de la CMU-C est plus proche de la part régionale.

Dénombrement des bénéficiaires de la CMU-C au 31/12/2011

Unité : nombre et %	Effectif	Part dans la population protégée
Ardennes	26 870	9,8
Aube	22 520	7,7
Marne	33 960	6,1
Haute-Marne	10 920	6,3
Champagne-Ardenne	94 270	7,3
France métropolitaine	3 781 000	6,0

Sources : CPAM, MSA et RSI



>> Définitions

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, fixé par le gouvernement et voté par le parlement chaque année, a pour objet de réguler les dépenses d'assurance maladie. Les dépenses du champ de l'ONDAM sont constituées par les prestations maladie, maternité et accident du travail-maladies professionnelles versées par l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie. Les indemnités journalières maternité et les rentes d'accidents du travail sont toutefois exclues.

Liste des Produits et Prestations (LPP) : dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, articles pour pansements, orthèses et prothèses externes, dispositifs médicaux implantables etc.

Prestations en espèces : indemnités journalières hors maternité, arrêt de travail.

Tarification à l'activité (T2A) : mode de financement des établissements de santé en fonction de leur activité exacte.

Personne protégée : personne qui, à quelque titre que ce soit, a droit aux prestations des régimes d'assurance maladie, obligatoire ou complémentaire.